



PRÉVENIR  
LES CONFLITS  
TRANSFORMER  
LA JUSTICE  
OBTENIR LA  
PAIX

Étude mondiale sur la  
**mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies**

Consulter l'Étude mondiale à l'adresse : <http://wps.unwomen.org/en>

Les opinions exprimées dans cette étude sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement les vues d'ONU Femmes, des Nations Unies ou de ses organisations affiliées.

Pour une liste des erreurs ou omissions décelées après l'impression, veuillez vous rendre sur notre site Internet.

ISBN : 978-0-692-54940-7

Conception : Blossom – Milan

Impression : AGS Custom Graphics, une entreprise RR Donnelley

© 2015 ONU Femmes

Fabriqué aux États-Unis

Tous droits réservés

PRÉVENIR  
LES CONFLITS  
TRANSFORMER  
LA JUSTICE  
OBTENIR LA  
PAIX

Étude mondiale sur la  
**mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies**

# AVANT-PROPOS

## **Ban Ki-moon**

Secrétaire général des Nations Unies

Il y a quinze ans, la résolution 1325 du Conseil de sécurité a réaffirmé l'importance de l'égalité de participation et de la pleine implication des femmes dans tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité. Au cours des années qui ont suivi, le Conseil de sécurité a étayé cette décision en adoptant six autres résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité.

Je me suis personnellement engagé à mettre ces résolutions en œuvre. J'ai fait du leadership des femmes dans la consolidation de la paix une priorité et j'ai nommé un nombre sans précédent de femmes à des postes de direction aux Nations Unies. Il est essentiel de veiller à ce que l'ONU soit à même de remplir son rôle lorsqu'il s'agit des femmes, de la paix et de la sécurité, et à ce que nous devenions un modèle à suivre pour l'ensemble des intervenantes et des intervenants.

Le leadership des femmes et la protection de leurs droits doivent toujours figurer au premier plan des efforts menés pour promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle internationale — il ne doit jamais s'agir d'une considération secondaire. Alors que des groupes extrémistes armés placent la subordination des femmes en tête de leur programme, nous devons réagir en apportant un soutien indéfectible à l'autonomisation des filles et des femmes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vient d'être adopté reflète

cette priorité en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et sur le respect des droits humains pour toutes et tous.

L'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 est un élément important du programme mondial des Nations Unies pour le changement, qui vise à mieux servir les personnes les plus vulnérables au monde. Ainsi que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies et le Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies l'ont fait remarquer, il se peut que l'évolution des conflits devance la capacité des opérations de paix des Nations Unies à y répondre avec efficacité. Toute réforme doit avoir pour éléments fondamentaux l'égalité des sexes et le leadership des femmes.

L'Étude mondiale propose de nouveaux éléments de preuve et de nouvelles idées et bonnes pratiques qui peuvent contribuer à générer de nouveaux engagements et favoriser la mise en œuvre de ceux qui ont été pris précédemment. Ne gâchons pas les bénéfices potentiels que l'égalité des sexes peut apporter à la paix et au développement. Il est essentiel et urgent d'assurer l'autonomisation des femmes pour faire cesser et prévenir les conflits.

Je vous recommande cette Étude. C'est un appel à l'action dont toutes et tous doivent tenir compte.

# AVANT-PROPOS

**Phumzile Mlambo-Ngcuka**

Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU Femmes

La résolution 1325 a été l'une des plus grandes réussites du mouvement mondial des femmes et l'une des décisions les plus inspirées du Conseil de sécurité des Nations Unies. En reconnaissant que la paix est inextricablement liée à l'égalité des sexes et au leadership des femmes, le plus haut organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale a pris une mesure radicale. La concrétisation des paroles du Conseil de sécurité par des actes et un changement réel est un élément central du travail d'ONU Femmes depuis sa création et c'est ce désir qui anime un grand nombre d'intervenantes et d'intervenants depuis l'adoption de la résolution en tant que norme mondiale en 2000.

Pourtant, il reste un écart considérable entre les engagements ambitieux que nous avons pris et le soutien politique et financier apporté dans les faits. Nous avons du mal à combler le fossé qui sépare l'intention déclarée des processus internationaux d'élaboration des politiques et la réalité de l'action nationale dans les nombreuses régions du monde où le besoin d'appliquer la résolution 1325 se fait le plus sentir.

ONU Femmes a eu le privilège d'être chargée par le Secrétaire général de contribuer à la préparation de cette Étude mondiale. Nous souhaitons exprimer toute notre reconnaissance à l'auteure principale indépendante de l'Étude, Mme Radhika Coomaraswamy, à son groupe consultatif et à tous les États membres, aux universitaires, aux organisations non gouvernementales et aux organes des Nations Unies qui ont soutenu cet effort. Pour préparer l'Étude, des consultations ont été conduites dans le monde entier, des idées, des contributions techniques et des informations sont venues alimenter les travaux, et les versions préliminaires du document ont été passées en revue et commentées. Nous espérons que la présente Étude stimulera le débat et qu'elle sera suivie d'engagements concrets, de ressources, d'une volonté politique, de changements de politique et de l'imputabilité à tous les niveaux.

L'Étude mondiale étaye le constat établi au départ par le Conseil de sécurité lorsqu'il a reconnu de manière cruciale la puissance de l'implication des femmes dans la paix, en apportant des éléments de preuve irréfutables. Elle montre que l'inclusion et la participation des femmes accroissent

l'efficacité de l'assistance humanitaire, renforcent les efforts de protection menés par nos Casques bleus, contribuent à la conclusion des pourparlers de paix et à l'obtention d'une paix durable, accélèrent la reprise économique et concourent à la lutte contre l'extrémisme violent. Cette Étude, et un ensemble croissant d'éléments de preuve, rendent encore plus urgente et nécessaire la mise en œuvre de la résolution 1325.

L'Étude mondiale ajoute deux éléments plus importants, qui nous aideront à faire avancer ce programme. En effet, elle réunit de nombreux exemples de bonnes pratiques qui doivent devenir l'exigence standard pour toutes et tous. En outre, elle examine avec soin la mise en œuvre et l'application, ainsi que les mesures d'incitation et d'imputabilité qui font défaut et qui devraient encourager l'ensemble des intervenantes et des intervenants à respecter ces normes et à tenir leurs promesses. Ce qui ressort de ces idées est une feuille de route explicite et ambitieuse, qui décrit la voie à suivre pour les femmes, la paix et la sécurité. Une lourde responsabilité nous incombe : veiller à ce que le cadre normatif inspiré par la résolution 1325 ne bénéficie pas seulement d'une attention et d'une visibilité sporadiques, mais qu'il soit placé au cœur du travail des Nations Unies en matière de paix et de sécurité.

Nous célébrons cette année le quinzième anniversaire de la résolution 1325 et les 20 ans de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous donne un nouvel élan vers la reconnaissance du fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments centraux du progrès durable pour toutes et tous. Nombre d'intervenantes et intervenants apportent une énergie renouvelée, de nouvelles idées et de nouveaux engagements et nous avons constaté que d'autres examens des politiques — qu'ils portent sur nos objectifs de développement, nos opérations de paix ou nos dispositifs de consolidation de la paix — mettent l'accent sur le caractère central de l'égalité des sexes. C'est une occasion importante de façonner la manière dont nous allons relever les défis mondiaux auxquels nous devons faire face au cours des prochaines décennies. Tirons-en le plus grand parti possible.

# REMERCIEMENTS

La présente Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été réalisée à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, qui y avait été invité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2122 (2013).

**Auteure principale :** Radhika Coomaraswamy

**Membres du Groupe consultatif de haut niveau chargé de l'Étude mondiale :** le général de division Patrick Cammaert (Pays-Bas), M. l'ambassadeur Anwarul Chowdhury (Bangladesh), Mme Liliana Andrea Silva Bello (Colombie), Mme Sharon Bhagwan Rolls (Fidji), Mme Leymah Gbowee (Libéria), Mme Julia Kharashvili (Géorgie), M. Youssef Mahmoud (Tunisie), Mme Luz Mendez (Guatemala), Dr. Alaa Murabit (Canada/Libye), Mme Ruth Ochieng (Ouganda), Mme Pramila Patten (Île Maurice), Mme Bandana Rana (Népal), Mme Madeleine Rees (Royaume-Uni), Mme Elisabeth Rehn (Finlande), Mme Igballe Rogova (Kosovo) et Mme Yasmin Sooka (Afrique du Sud). Mme Maha Abu Dayyeh (État de Palestine) a siégé au Groupe consultatif de haut niveau jusqu'à son décès, le 9 janvier 2015.

**Secrétariat de l'Étude mondiale :** ONU Femmes, section Paix et sécurité

**Recherches réalisées pour l'Étude mondiale :**

Anthony Amicelle, Christine Bell, Malika Bhandarkar, Virginia Bouvier, Jovana Carapic, Steven Dixon, Anne Marie Goetz, Roshmi Goswami, Jayne Huckerby, Valerie Hudson, Sarah Macharia/AMCC, Sarah Maguire, Ereshnee Naidu, Catherine O'Rourke, Thania Paffenholz, Phuong N. Pham, Mihaela Racovita, Amanda Roberts, Nick Ross, Irene M. Santiago, Anna-Lena Schluchter, Aisling Swaine, Sarah Taylor, Simon Tordjman, Jacqui True, Patrick Vinck, le réseau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'égalité homme-femme (CAD GENDERNET), Étude sur les armes de petit calibre (Mihaela Racovita, Jovana Carapic).

**Conception et mise en page :** blossoming.it

**Nous souhaitons remercier tout particulièrement :**

**Le Comité permanent interorganisations des Nations Unies sur les femmes et la paix et la**

**sécurité :** Bureau de la coordination des activités de développement, Département des affaires politiques (DAP), Département de l'information, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Département de l'appui aux missions (DAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Bureau des affaires de désarmement, Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Parmi les observatrices et observateurs, on compte : le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**Le Groupe des amis de l'Étude mondiale, sous la présidence conjointe du Canada, du Chili, du Japon, de la Namibie et de l'Irlande.**

**Tous les États membres, les agences et organes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales et internationales qui ont apporté leur contribution à l'Étude mondiale.**

**Celles et ceux qui ont participé aux consultations régionales et aux visites de pays réalisées pour l'Étude mondiale entre janvier et juin**

**2015 :** consultation de l'OTAN (Bruxelles, Belgique), consultation des États membres de l'Union européenne (Bruxelles, Belgique), consultation de la société civile européenne (Bruxelles, Belgique), consultation des



États membres de l'Union africaine (Addis-Abeba, Éthiopie), consultation de la société civile africaine (Addis-Abeba, Éthiopie), visite de pays au Népal, consultation de la société civile de la région Asie-Pacifique (Katmandou, Népal), consultation de la société civile de la région des Balkans (Tirana, Albanie), visite de pays en Bosnie-Herzégovine, consultation de l'OSCE (Vilnius, Lituanie), consultation de la société civile générale (centième anniversaire de la LIFPL, La Haye, Pays-Bas), consultation de la société civile de la région Amérique latine (ville de Guatemala, Guatemala), consultation de la société civile de la région Corne de l'Afrique (Kampala, Ouganda), consultation de la société civile guatémaltèque (ville de Guatemala, Guatemala), consultation de la société civile du Salvador (San Salvador, Salvador), consultation de la société civile mexicaine (Chiapas, Mexique), consultation de la société civile de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Le Caire, Égypte), consultation de la société civile de la région des îles du Pacifique (Suva, Fidji).

**Le Global Network of Women Peacebuilders, Cordaid, International Civil Society Action Network (ICAN) et le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, pour la gestion d'une étude mondiale de la société civile et de groupes de discussion sur les femmes, la paix et la sécurité. On trouvera le rapport complet de cette étude et les résultats des discussions de groupe dans :** « Global Report: Civil Society Organization

(CSO) Survey for the Global Study on Women, Peace and Security: CSO Perspectives on UNSCR 1325 Implementation 15 Years after Adoption » (Global Network of Women Peacebuilders, Cordaid, Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, International Civil Society Action Network, juillet 2015).

**Contributions en ligne :** Quarante-sept (47) organisations de la société civile, universitaires et instituts de recherche ont apporté leur contribution par le biais d'un site Internet public. Ces contributions sont résumées dans le document intitulé « Through the Lens of Civil Society: Summary Report of the Public Submissions to the Global Study », publié par PeaceWomen. Le rapport est consultable à l'adresse suivante : <http://www.peacewomen.org/security-council/2015-high-level-review/resources>.

#### **Soutien financier**

ONU Femmes tient à remercier les gouvernements de l'Australie, de l'Autriche, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, du Qatar, des Émirats arabes unis et du Royaume-Uni pour le soutien financier qu'ils ont apporté à la préparation et à la rédaction de cette Étude mondiale.

Nous souhaitons tout particulièrement remercier Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU Femmes, la haute direction d'ONU Femmes ainsi que le Bureau exécutif du Secrétaire général.

# SOMMAIRE

00

- 4 | *Avant-propos*
- 5 | *Avant-propos*
- 6 | *Remerciements*
- 10 | *Sigles et acronymes*
- 13 | *Résumé analytique*

04

- 64 | *Protéger et promouvoir les droits et le leadership des femmes et des filles dans les contextes humanitaires*

01

- 18 | *Définir le contexte*

05

- 98 | *Vers une époque de justice transformatrice*

02

- 26 | *Le cadre normatif pour les femmes, la paix et la sécurité*

06

- 130 | *Maintenir la paix dans un monde de plus en plus militarisé*

03

- 36 | *Participation des femmes et meilleure compréhension politique*

07

- 164 | *Édifier des sociétés inclusives et pacifiques à la suite d'un conflit*



08 190 | *Prévention des conflits : les origines du programme pour les femmes, la paix et la sécurité*

12 346 | *Liens entre les mécanismes des droits humains et les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité : possibilités d'amélioration de l'imputabilité concernant la mise en œuvre*

09 220 | *Lutter contre l'extrémisme violent tout en respectant les droits et l'autonomie des femmes et de leurs communautés*

13 368 | *Financement du programme pour les femmes, la paix et la sécurité*

10 234 | *Intervenantes et intervenants clés pour les femmes, la paix et la sécurité : suivi et imputabilité*

14 392 | *Orientations et recommandations générales*

11 322 | *Les femmes, la paix et la sécurité et le Conseil de sécurité de l'ONU*

398 | *Annexe – Liste complète des recommandations techniques*

# SIGLES ET ACRONYMES

|            |  |
|------------|--|
| AG         | Assemblée générale   |
| ALS        | Armée de libération du Soudan  |
| ATNUTO     | Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental                           |
| BIDDH      | Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE                 |
| BUNUTIL    | Bureau des Nations Unies au Timor-Leste  |
| CAD        | Comité d'aide au développement   |
| CDE        | Convention relative aux droits de l'enfant   |
| CDH        | Commission des droits de l'homme   |
| CEDEF      | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| CIRGL      | Conférence internationale sur la région des Grands Lacs                                  |
| CPI        | Cour pénale internationale   |
| DAM        | Département de l'appui aux missions  |
| DAP        | Département des affaires politiques  |
| DDR        | Désarmement, démobilisation et réinsertion   |
| DOMP       | Département des opérations de maintien de la paix  |
| EI         | État islamique en Irak et en Syrie   |
| FAO        | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                      |
| FARC       | Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (Forces révolutionnaires armées de Colombie) |
| FAS        | Femmes Africa Solidarité   |
| FDN        | Front démocratique national  |
| FINUL      | Force intérimaire des Nations Unies au Liban   |
| FNUAP      | Fonds des Nations Unies pour la population   |
| FNUOD      | Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement                              |
| FPS        | Femmes, paix et sécurité   |
| GNWP       | Global Network of Women Peacebuilders  |
| HCDH       | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme                                |
| HSC        | Human Security Collective  |
| ICAN       | International Civil Society Action Network   |
| IGAD       | Autorité intergouvernementale pour le développement                                      |
| IPI        | Institut international pour la paix  |
| ISIS-WICCE | Women's International Cross Cultural Exchange  |
| JRR        | Initiative d'intervention rapide au service de la justice (Justice Rapid Response)       |
| LIFPL      | Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté                               |
| MARA       | Arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information                    |
| MINUAD     | Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour                               |
| MINUAUCE   | Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola                           |
| MINUK      | Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo                         |

|          |   |
|----------|---|
| MINUL    | Mission des Nations Unies au Libéria  |
| MINUSCA  | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine |
| MINUSMA  | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali                      |
| MINUSS   | Mission des Nations Unies au Soudan du Sud  |
| MINUSTAH | Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti  |
| MINUT    | Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste   |
| MONUSCO  | Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo     |
| MPTF     | Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires   |
| MSF      | Médecins sans frontières  |
| OCDE     | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| ONG      | Organisation non gouvernementale  |
| ONUCI    | Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire  |
| ONUSIDA  | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida  |
| OSC      | Organisation de la société civile   |
| OSCE     | Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe   |
| OTAN     | Organisation du traité de l'Atlantique Nord   |
| PAM      | Programme alimentaire mondial   |
| PHR      | Médecins pour les droits de l'homme (Physicians for Human Rights)   |
| PNG      | Papouasie-Nouvelle-Guinée   |
| PNUAD    | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement   |
| PNUD     | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| PNUE     | Programme des Nations Unies pour l'environnement  |
| RCA      | République centrafricaine   |
| RDC      | République démocratique du Congo  |
| RNB      | Revenu national brut  |
| RPDC     | République populaire démocratique de Corée  |
| RSS      | Réforme du secteur de la sécurité   |
| RSSG     | Représentante spéciale ou représentant spécial du Secrétaire général                                      |
| SADC     | Communauté de développement de l'Afrique australe   |
| SEAE     | Service européen pour l'action extérieure   |
| SLAM     | Service de la lutte antimines des Nations Unies   |
| TIC      | Technologies de l'information et des communications   |
| TPIR     | Tribunal pénal international pour le Rwanda   |
| TPIY     | Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie  |
| UA       | Union africaine   |

|              |  |
|--------------|--|
| UE           | Union européenne   |
| UN-INSTRAWUN | Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme                              |
| UN-SWAPUN    | Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| UNESCO       | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture                                      |
| UNICEF       | Fonds des Nations Unies pour l'enfance   |
| VSS          | Violence sexuelle et sexiste   |
| WPP          | Women Peacemakers Program  |

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Afin de marquer le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2122 (2013) priant le Secrétaire général de réaliser un examen portant sur l'application de la résolution 1325. Celui-ci devait identifier les lacunes et les difficultés de la mise en œuvre ainsi que les nouvelles tendances et les axes prioritaires d'intervention. La résolution 2122 demandait au Secrétaire général de soumettre au Conseil de sécurité un rapport reposant sur les conclusions de cet examen en octobre 2015. Suivant la recommandation du Comité permanent des Nations Unies sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général a demandé à Radhika Coomaraswamy d'être l'auteure principale de cette étude. ONU Femmes a été priée d'être le secrétariat de cette étude. Un groupe consultatif de haut niveau, qui rassemble des membres provenant du monde entier, a été formé afin d'assister Mme Coomaraswamy dans sa tâche.

Il a été décidé que Mme Coomaraswamy dirigerait une étude exhaustive sur les avancées enregistrées au cours des quinze années qui ont suivi l'adoption de la résolution 1325. Mme Coomaraswamy et les membres de son groupe consultatif de haut niveau ont organisé des consultations avec un groupe varié de parties prenantes, dans toutes les régions du monde. En outre, ONU Femmes a commandé des rapports de recherche pour l'Étude mondiale, qui seront publiés séparément dans un document d'accompagnement. Plus de 60 États membres et organisations régionales et internationales ont répondu à des appels à propositions pour l'Étude mondiale et 47 organisations de la société civile, universitaires et instituts de recherche ont apporté leur contribution par le biais d'un site Internet public. Une enquête sur les organisations de la société civile a permis de recueillir les réponses de 317 organisations dans 71 pays.

Le monde a changé depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 en octobre 2000. En effet, la nature des conflits qui déchirent certaines régions est différente sur le plan qualitatif, ce que nous entendons par « paix » et « sécurité » évolue et l'appréciation du sens que nous donnons au mot « justice » s'est également transformée. Cette réalité en évolution et transformation constantes pose des difficultés majeures pour les quatre

pilliers sur lesquels la résolution 1325 du Conseil de sécurité et celles qui l'ont suivie reposent : la prévention, la protection, la participation, et la construction de la paix et le redressement. C'est donc dans le contexte d'un monde en mutation et d'une dynamique changeante pour la paix et la sécurité que l'Étude mondiale entreprend d'examiner les quinze années d'application de la résolution 1325.

Bien que le monde soit différent, un certain nombre de progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution au cours des quinze dernières années.

- La communauté internationale a adopté un cadre normatif complet concernant les violences sexuelles commises en période de conflit. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui est entré en vigueur en 2002, fournit une liste exhaustive de crimes contre les femmes. Depuis les années 90, les cours et les tribunaux internationaux ont développé une jurisprudence sophistiquée relativement à ces crimes. Le Conseil de sécurité a lui aussi pris des mesures décisives — une Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a été nommée par le Secrétaire général afin de faire rapport au Conseil et un mécanisme de suivi et d'information a été mis sur pied au niveau local pour signaler les actes de violence sexuelle perpétrés contre des femmes et des filles dans les situations de conflit au programme du Conseil de sécurité. Les commissions d'enquête et les missions d'établissement des faits formées par le Conseil des droits de l'homme sont de plus en plus souvent chargées d'enquêter sur la violence sexuelle et sexuelle et la communauté internationale dispose d'un vivier d'experts qui a vocation à appuyer l'investigation de ces crimes internationaux.
- La communauté internationale et les gouvernements nationaux commencent à comprendre l'importance de l'apaisement national et communautaire en tant qu'élément de processus holistiques de justice et d'établissement des responsabilités, y compris la recherche de la vérité, la réconciliation, la mémorialisation et les réparations pour les femmes victimes de violations.

- Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté la Recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations consécutives à un conflit, qui offre aux États membres des conseils détaillés sur les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité ainsi que sur les critères d'imputabilité, et qui précise clairement que la responsabilité de l'application de la résolution 1325 incombe à chaque État membre.
- Entre 1990 et 2000, année où le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325, seuls 11 pour cent des accords de paix signés incluaient une référence aux femmes. Depuis l'adoption de la résolution 1325, 27 pour cent des accords de paix ont mentionné les femmes. Sur les six accords résultant des pourparlers de paix ou des processus de dialogue national appuyés par l'ONU en 2014, 67 pour cent contenaient des références concernant les femmes, la paix et la sécurité.
- Le nombre de femmes occupant des postes de haute direction au sein de l'ONU augmente, qu'il s'agisse des envoyées spéciales du Secrétaire général ou de la première femme commandant une mission de maintien de la paix.
- L'aide bilatérale à l'égalité des sexes accordée aux États fragiles a été multipliée par quatre au cours des dix dernières années — mais il convient de préciser qu'elle partait d'un niveau pratiquement nul.

**Toutefois, une grande partie des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 continuent d'être mesurés en termes de « premières » plutôt que de pratiques standard.** Des obstacles et des difficultés demeurent et empêchent la pleine application du programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS).

- En ce qui concerne la violence sexuelle, il y a très peu de poursuites en réalité, en particulier à l'échelle nationale, malgré le cadre normatif complet. Certaines personnes soutiennent que les cadres normatifs ont empêché la commission de futurs crimes, mais d'autres affirment qu'il n'y a pas eu de différence significative pour les femmes sur le terrain. Il convient d'effectuer des recherches supplémentaires pour valider ces affirmations et répondre aux besoins de justice des victimes.
- Même si la participation des femmes aux processus de paix officiels a lentement progressé, une étude des 31 principaux processus de paix menés entre 1992 et 2011 a révélé que seulement neuf pour

cent des négociateurs étaient des femmes — un chiffre négligeable étant donné les problématiques en jeu. Les femmes ne représentent que trois pour cent du personnel militaire des missions de l'ONU et la majorité d'entre elles exercent des fonctions de soutien. Ces deux domaines du rétablissement et du maintien de la paix figurent parmi ceux qui restent les plus problématiques pour parvenir à une participation significative et égale des femmes.

- En dépit des grands efforts déployés par la communauté internationale en vue d'encourager les États membres à se doter de processus inclusifs pour formuler des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, seuls 54 pays ont rédigé de tels plans. Un grand nombre de ceux-ci mettent l'accent sur les processus et sont dépourvus de mécanismes d'imputabilité ou de budgets permettant une véritable application.
- La montée de l'extrémisme violent dans de nombreuses régions du monde a fait peser une réelle menace sur la vie des femmes et a conduit à un cycle de militarisation, où celles-ci se retrouvent souvent dans une position ambiguë, rejetant les restrictions de comportement que les extrémistes violents leur imposent, mais souhaitant dans le même temps protéger leurs familles et leurs communautés de la polarisation et des menaces. Certaines femmes prennent les armes et rejoignent les rangs des groupes extrémistes, contre leur gré pour certaines, mais pour beaucoup d'autres, en raison d'une réelle conviction. Les artisanes de la paix se trouvent également prises entre la montée de l'extrémisme dans leurs communautés et les contraintes placées sur leur travail par des politiques de lutte antiterroriste qui limitent leur accès à des fonds et à des ressources d'importance critique.
- Bien qu'on entende beaucoup de grandes déclarations en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, le financement destiné aux programmes et aux processus en la matière reste extrêmement faible dans tous les domaines. L'aide bilatérale accordée aux États fragiles pour les questions de genre a augmenté, mais elle ne représente toujours que six pour cent du paquet d'aides total et seulement deux pour cent de l'aide réservée à la paix et à la sécurité. En outre, la qualité de l'aide de type « projet » doit être restructurée et réexaminée.

Face au *statu quo* de la paix et de la sécurité, l'Étude mondiale formule des recommandations détaillées à chaque chapitre et pour chaque thème. De plus, elle



se termine par un ensemble de recommandations générales pour l'orientation politique et le plaidoyer. Les discussions et les consultations concernant l'Étude mondiale ont indiqué un ensemble de principes autour desquels le monde doit s'unir, à savoir :

- **La prévention des conflits doit être la priorité, et non l'utilisation de la force.** Il faut prêter une attention accrue à la prévention des conflits et l'utilisation de la force doit toujours se faire en dernier recours, quand toutes les autres possibilités ont échoué. L'Étude mondiale souligne l'importance des mesures de prévention à court terme, comme les systèmes d'alerte précoce et l'intensification des efforts de dialogue préventif aux niveaux local, national et international. En outre, elle examine les mesures visant à répondre aux causes profondes et aux moteurs structurels des conflits, tels que l'exclusion, la discrimination, les atteintes à la dignité et l'inégalité structurelle. Ces mesures, et celles qui visent la prolifération des armes de petit calibre, les formes violentes de la masculinité et le changement climatique, doivent aussi être mises en œuvre.
- **La résolution 1325 est un mandat des droits humains.** Il ne faut pas oublier que la résolution 1325 a été conçue pour être une résolution sur les droits humains devant promouvoir les droits des femmes dans les situations de conflit, et qu'elle a fait l'objet d'un lobbying en tant que telle. Il faut mener toute politique ou programme concernant les femmes, la paix et la sécurité en gardant cela à l'esprit. Les tentatives de « sécurisation » des enjeux et d'utilisation des femmes comme instruments dans les stratégies militaires doivent être systématiquement découragées. L'Étude mondiale explore le rôle que jouent les mécanismes des droits humains pour amener les États membres à rendre compte de leurs obligations en matière de droits humains qui sont liées au programme pour les femmes, la paix et la sécurité, notamment par le biais des organes conventionnels internationaux, des examens périodiques universels ainsi que des cours et commissions régionales des droits de l'homme.
- **La participation des femmes est essentielle à l'instauration d'une paix durable.** La présente Étude contient des recherches qui prouvent de manière exhaustive que la participation des femmes à tous les niveaux est essentielle à l'efficacité opérationnelle, à la réussite et à la pérennité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix. Les équipes de médiation, de facilitation et de direction impliquées dans les opérations de paix doivent inclure les femmes de manière proactive dans tous les aspects du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. L'Étude mondiale décrit la considérable augmentation de la fréquence à laquelle les accords de paix adoptent un langage sensible au genre et du nombre de femmes, de groupes de femmes et de spécialistes du genre qui remplissent des fonctions officielles de négociatrices, de médiatrices, de signataires, de témoins ou qui siègent dans des organes consultatifs. Néanmoins, dans nombre de régions touchées par un conflit, il se peut que la participation officielle des femmes ne soit que temporaire, que les rôles qui leur ont été confiés aient une valeur toute symbolique et que les normes culturelles s'opposent directement à leur capacité d'influence.
- **Les auteurs de crimes doivent répondre de leurs actes et la justice doit être transformatrice.** Les personnes qui ont commis des crimes graves contre des femmes doivent répondre de leurs actes afin que celles-ci obtiennent justice et pour empêcher que d'autres crimes ne soient perpétrés à l'avenir. Dans le même temps, dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit, la justice doit être transformatrice et répondre non seulement aux violations particulières que connaissent les femmes, mais aussi aux inégalités sous-jacentes qui rendent les femmes et les filles vulnérables en période de conflit et qui ont un impact sur les conséquences des violations des droits humains qu'elles subissent. L'Étude mondiale explore l'importance de lutter contre l'impunité pour les crimes commis contre des femmes par le biais de poursuites pénales, tout en reconnaissant le rôle central des processus de réparations, de vérité et de réconciliation et de veiller à ce que les victimes et leurs communautés guérissent et se rétablissent ensemble.
- **L'adaptation des approches au contexte local et le caractère inclusif et participatif des processus sont essentiels à la réussite des efforts de paix nationaux et internationaux.** Dans le domaine de la consolidation de la paix, il convient de bien recenser et comprendre les conditions locales, en collaboration avec les femmes elles-mêmes, avant de concevoir, de formuler ou d'appliquer les programmes. La politique de la « taille unique », qui consiste à transférer les « bonnes pratiques », n'est pas toujours ce qui convient dans un bon nombre de situations de conflit.

L'Étude mondiale présente la période de consolidation de la paix comme une occasion de transformer les sociétés et d'œuvrer vers l'égalité des sexes, ainsi que de bâtir des économies et des institutions qui reconnaissent les défis particuliers auxquels les femmes sont confrontées et qui cherchent à y répondre.

- **Le soutien apporté aux artisanes de la paix et le respect de leur autonomie est un moyen important de lutter contre l'extrémisme.** Quelles que soient la religion et la région, tous les groupes extrémistes partagent un point commun, à savoir que chacune de leurs avancées s'est accompagnée d'attaques contre les droits des femmes et des filles — leurs droits à l'éducation, à participer à la vie publique et à prendre des décisions qui concernent leur propre corps. Il est clair que les réponses militaires ne suffisent pas à elles seules à éradiquer l'extrémisme violent. L'Étude mondiale analyse la façon dont les fonds et le soutien apportés aux artisanes de la paix dans les régions où l'extrémisme augmente peuvent jouer un rôle critique en empêchant les idéologies extrémistes de survivre ou de prospérer.
- **Chaque intervenante et intervenant clé doit jouer son rôle.** Les États membres, les organisations régionales, les médias, la société civile et la jeunesse ont toutes et tous un rôle vital à jouer en œuvrant de concert à l'application du programme pour les femmes, la paix et la sécurité et en s'obligeant mutuellement à rendre compte de leurs engagements. L'Étude mondiale explore les succès et les difficultés que chaque ensemble d'intervenantes et d'intervenants a dû affronter au cours des 15 dernières années et précise les attentes relatives à la poursuite du programme FPS à l'avenir.
- **Il convient d'introduire une perspective de genre dans tous les aspects du travail du Conseil de sécurité.** Le Conseil de sécurité doit continuer son travail sur l'application du programme pour les femmes, la paix et la sécurité et pour ce faire, il a besoin d'un soutien et d'informations supplémentaires. L'Étude mondiale examine différentes pistes permettant de mieux nourrir les travaux du Conseil de sécurité en matière de mise en œuvre du programme, allant de sanctions plus sévères à des échanges plus étroits avec le Conseil des droits de l'homme, en passant par des réunions d'information plus fréquentes conduites par la société civile et la création d'un groupe d'experts informel sur les femmes, la paix et la sécurité.
- **Il faut remédier à l'insuffisance répétée des fonds alloués au programme pour les femmes, la paix et la sécurité.** L'insuffisance des fonds et des ressources a peut-être représenté l'obstacle le plus grave et le plus constant à la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité au cours des 15 dernières années. Cette situation pourrait être quelque peu améliorée si les États membres, les organisations régionales et le système des Nations Unies s'engageaient toutes et tous à réserver au moins 15 pour cent de tous les fonds relatifs à la paix et à la sécurité pour les programmes dont le principal objectif est de répondre aux besoins particuliers des femmes et de faire progresser l'égalité des sexes. L'Étude mondiale préconise en outre une augmentation des financements prévisibles, accessibles et flexibles pour les organisations féminines de la société civile qui œuvrent à la paix et à la sécurité à tous les niveaux, notamment par le biais d'instruments de financement dédiés, comme le nouvel Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'aide humanitaire.
- **Il est essentiel que le dispositif des Nations Unies relatif à la problématique hommes-femmes soit solide.** L'Étude l'affirme clairement : les Nations Unies doivent jouer un rôle de premier plan dans la création d'un monde pacifique et sûr pour chacune et chacun d'entre nous — concrétisant ainsi son ambition initiale de transformer les « épées en socs de charrues ». Pour ce faire, les Nations Unies doivent introduire des changements structurels afin de tirer profit des ressources dont elles disposent pour les femmes, la paix et la sécurité et veiller à ce que le système tout entier avance de façon cohérente et coordonnée afin de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de son travail dans tous les domaines. À cette fin, l'Étude formule des recommandations clés, notamment :
  - o Il faut nommer une Sous-Secrétaire générale ou un Sous-Secrétaire général à ONU Femmes, qui disposera de ressources dédiées et devra répondre aux crises, aux conflits et aux situations d'urgence, après avoir entièrement réévalué le travail que l'organisation mène au siège et sur le terrain sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité.
  - o Il faut en outre allouer des ressources plus

importantes à ONU Femmes en général, afin d'appuyer son travail dans les zones de conflit.

- o Il doit y avoir une conseillère principale ou un conseiller principal en matière d'égalité des sexes au niveau D1 dans le bureau de chaque Représentante ou Représentant spécial du Secrétaire général, avec des spécialistes mixtes dans les domaines techniques et des questions de genre dans des unités thématiques.
- o Les divisions d'égalité des sexes du DOMP et du DAP au siège doivent être renforcées.
- o ONU Femmes, le DOMP et le DAP doivent collaborer pour apporter leur expertise technique et politique au personnel des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales qui travaille sur les rapports hommes-femmes.
- o Il faut discuter avec toutes les parties prenantes de la faisabilité de mettre sur pied un Tribunal international pour l'exploitation et les agressions sexuelles commises par les Casques bleus et le personnel de l'ONU sur le terrain. Cette question demeure la principale controverse qui jette le discrédit sur l'ONU et sur la communauté internationale tout entière aux yeux de l'opinion publique.

L'Étude mondiale ne se conclut pas par une recommandation, mais par un appel à l'action. **Les grands changements que nous connaissons doivent essentiellement être appréhendés dans le contexte des besoins et des préoccupations des femmes qui se trouvent dans des situations de conflit spécifiques.** Il est clair que l'élément local doit être le facteur le plus important de notre analyse. Néanmoins, les femmes de tous les continents ont parlé d'une seule voix pour transmettre un message clé au Conseil de sécurité : les Nations Unies doivent jouer un rôle moteur pour mettre fin au processus de militarisation et de militarisme qui a commencé en 2001, dans un cycle toujours croissant de conflits. La normalisation de la violence à l'échelle locale, nationale et internationale doit cesser. Les réseaux de femmes qui œuvrent à la consolidation et au rétablissement de la paix doivent être élargis et soutenus afin de passer au premier plan. Leur solidarité est essentielle si nous souhaitons faire progresser le monde vers la vision initiale des Nations Unies, à savoir un monde où les nations transforment leurs « épées en socs de charrues » et agissent avec conviction pour prévenir les guerres par le biais du dialogue et de la discussion.